

par le whip de leur propre parti, pour pouvoir faire connaître leur point de vue aux réunions.

Certains d'entre eux qui parlent si fort aujourd'hui auraient dû manifester plus d'intérêt et participer à la tournée des Maritimes. Ils avaient tous le droit d'être du voyage, mais nombreux ont été ceux qui ont brillé par leur absence.

Des voix: Honte.

M. Perrault: En somme, monsieur l'Orateur, six ou sept députés étaient absents de la réunion du 17 mars qui était d'une importance primordiale, des députés qui faisaient partie du voyage aux Maritimes. Un certain nombre d'entre eux n'auraient pas appuyé le rapport, j'en suis sûr. D'autres députés ministériels n'auraient pas appuyé le rapport sous la forme dans laquelle il a été présenté à la Chambre. Il est régulier de renvoyer ce rapport au comité. On pourra maintenant préparer un rapport grandement amélioré en tenant compte des suggestions offertes par les représentants des groupes minoritaires, suggestions qui seraient acceptées par le comité si les arguments étaient assez convaincants.

Dire que nous créons un dangereux précédent et que nous portons atteinte à la démocratie est un argument spécieux, tout le monde sait cela.

M. McGrath: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, au sujet d'une chose qu'a dite le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault). Je soutiens que ce n'est pas exact. Les membres les plus importants du comité étaient absents, a-t-il dit. Je prétends que les députés ministériels suivants, membres du comité, étaient présents le soir où ce dernier a rédigé son rapport: le député de Calgary-Sud (M. Mahoney), le député de Gloucester (M. Breaux), le député de LaSalle (M. Lessard), le député de London-Est (M. Turner), le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle), le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), le député de Gamelin (M. Portelance) et le député de Bourassa (M. Trudel). Ce sont là huit députés libéraux sur les 11 qui avaient le droit de siéger à ce comité, et ces huit membres se sont rendus dans les provinces atlantiques et ont voté à l'unanimité pour le rapport.

M. Perrault: Je ne me livrerai pas à une bataille des listes. Le bureau du greffier réglera cette question. Le député de Calgary-Sud (M. Mahoney) n'y était pas.

[M. Perrault.]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Le député a terminé son discours.

M. Mahoney: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je n'y étais pas.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Pour remettre le débat dans la bonne voie après le discours que nous venons d'entendre, il serait peut-être bon de résumer la motion et l'amendement à l'étude.

Nous étudions une motion qui figure à la page 3 du *Feuilleton* comme il suit:

Que le cinquième rapport du comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le mercredi 19 mars 1969, soit agréé.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) a présenté l'amendement que voici:

Que ledit rapport ne soit pas maintenant agréé mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent des transports et des communications et que les membres de ce comité soient chargés de rayer dudit rapport le paragraphe qui se lit comme suit:

Votre comité recommande la suspension de l'ordonnance de la Commission canadienne des transports autorisant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à cesser son service-voyageurs à Terre-Neuve le 5 avril 1969, tant que son rapport complet sur cette question n'aura pas été déposé.

Nous avons entendu ce soir le député libéral de Burnaby-Seymour (M. Perrault). D'entrée de jeu, je puis dire qu'il n'est pas reconnu pour sa modestie. En effet, ce n'est pas une de ses vertus. J'ai remarqué—et je n'invente rien—que son fauteuil est souvent vide. De fait, le premier ministre (M. Trudeau) a déjà demandé: «Mais qui diable est ce député-là?» Le Parlement a dû sans doute prendre certaines décisions alors qu'il était absent, s'occupant des affaires du gouvernement ou de sa circonscription, ou de toutes autres affaires. Nous demande-t-il de bien vouloir reprendre ces décisions parce que lui ou d'autres députés étaient absents?

Une voix: C'est un membre clé.

M. Woolliams: Qu'est-ce que vous racontez là?

J'aimerais parler sur cet amendement en particulier, ainsi que sur le sous-amendement, car je suis un de ceux qui étaient présents quand on a discuté des changements aux règlements et qui ne sont pas d'accord avec le genre de règlements qui ont modifié l'organisation du comité. Je suis d'accord avec les députés de ce côté-ci qui ont dit que les comités sont des créatures de la Chambre et du Parlement, mais je n'accepte pas l'idée qu'ils deviennent les instruments du parti libéral.